DEPTAL DSC

Liquide concentré à usage exclusivement professionnel

Alcalin liquide complexant

INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

DETERGENT-DESINFECTANT DES INSTALLATIONS VITI-VINICOLES

DETARTRANT ALCALIN, DEROUGISSANT SANS CHLORE

PRODUIT BIOCIDE

Substance(s) active(s) pour 100g de produit : N-(3-aminopropyl)-N-dodécyl-propane-1,3-diamine 0,39g

GROUPE 1 : Désinfectants et produits biocides généraux; Type de produits 4 : Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Matières actives : N-(3-aminopropyl)-N-dodécyl-propane-1,3-diamine 0,39 % p/p

Autorisation n°273H délivrée par le Ministère de l' Agriculture, du Développement durable et des Pêches maritimes

PRESENTATION

. Liquide limpide, Jaunâtre

. pH pur : 13,3±0,3

. pH à 10 g/l : 12,5±0,5

. Masse volumique à 20°C : 1,22±0,015 g/cm³

. Point de gel : -15 °C

TIMAC AGRO MAROC
Lotissement Foudadi 3 Rue Bir HAKEIM
20150 - Casablanca
MAROC

PROPRIETES

. Détergent, très efficace pour le dérougissement et le détartrage de la cuverie en industrie vinicole

. Dérougissant sans utilisation de chlore

. Complexant, anti-tartre

. Non moussant à froid

. Contient une molécule désinfectante: Di(aminopropyl)laurylamine

MODE D'EMPLOI

Mode d'emploi :

Concentration : 3 - 7 %

Température : Ambiante

DEPTAL DSC s'utilise à froid en circuit:

- pour dérougir des cuves en présence d'une quantité de tartre modérée, utiliser une concentration de 4,5 à 5%

- pour rénover, détartrer des cuves en présence d'un dépôt de tartre conséquent, amener la concentration à 4,5 à 7%.

CONTRÔLE DE LA SOLUTION

. Prise d'échantillon : 50 ml

. Indicateur : Phénolphtaléine

. Réactif(s): HCl N/2

. Facteur de titrage : f = 0,31

*Concentration en % = chute de burette * f*

*Concentration en g/l = chute de burette * f * 10*

CONDITIONNEMENT

Jerrican 10l Jaune 12kg

Jerrican 22l Jaune 27kg

Fût 120l Bleu foncé 140kg

Fût 220l Bleu foncé 250kg

GRV 1000l Couleur naturelle 1200kg

Utiliser le produit dans les 12 mois à partir de sa date de fabrication.

SECURITE

Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur INTERNET :

http://www.hypred.fr

LEGISLATION

Ce produit est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 concernant les produits utilisés pour le nettoyage des surfaces pouvant entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.